

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE
DES PRODUITS DU CANADA**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2020

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière	4
État de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers	8 - 21

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu certaines sections des différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les différents rapports annuels seront mis à notre disposition après la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lecture de ces rapports annuels nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces rapports, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rolfe Benson LLP

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État de la situation financière
31 décembre 2020

	2020	2019
Actif		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 841 414 \$	17 145 675 \$
Dépôts à terme (note 5(a))	11 000 000	-
Encaisse affectée (note 3)	2 381 724	-
Débiteurs	3 675 865	3 115 474
Frais payés d'avance et dépôts (note 11 (d))	1 932 445	1 906 291
	31 831 448	22 167 440
Prêts subventions (note 4)	338 885	395 765
Dépôts à terme (note 5 (b))	14 919 661	14 545 880
Réserve – à la valeur du marché (note 6)	17 097 440	15 896 183
Immobilisations corporelles (note 7)	8 719 010	8 933 951
Actifs incorporels (note 8)	60 248	113 469
	72 966 692 \$	62 052 688 \$

Passif

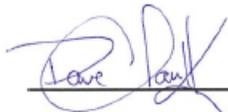
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 9)	5 883 501 \$	5 008 903 \$
Sommes à payer relatives à la réduction des frais en Ontario (note 12)	1 616 224	-
	7 499 725	5 008 903
Engagements (note 11)		
Éventualités (note 10)		

Avoir des membres

Non affectés	38 824 769 \$	32 100 182 \$
Investis en immobilisations corporelles et incorporelles	8 779 258	9 047 420
Réserve – affectation interne (note 6)	17 097 440	15 896 183
Réserve relative à la réduction des frais en Ontario (note 10 (b))	765 500	-
	65 466 967	57 043 785
	72 966 692 \$	62 052 688 \$

APPROUVÉ PAR LES ADMINISTRATEURS :

 Administrateur

 Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État de l'actif net
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	Non affecté	Investi en Immobili- sations corporelles et incorporelles	Réserve Affectation interne	Réserve relative à la réduction des frais en Ontario	Total 2020	Total 2019
Actif net – au début de l'exercice	32 100 182 \$	9 047 420 \$	15 896 183 \$	-	57 043 785 \$	51 601 317 \$
Excédent (déficit) des produits sur les charges de l'exercice	8 908 104	(484 922)	-	-	8 423 182	5 442 468
Transfert des montants investis en immobilisations corporelles et incorporelles	(216 760)	216 760	-	-	-	-
Transfert de la réserve	(1 201 257)	-	1 201 257	-	-	-
Transfert de la réserve relative à la réduction des frais en Ontario (note 10 (b))	(765 500)	-	-	765 500	-	-
Actif net – à la fin de l'exercice	38 824 769 \$	8 779 258 \$	17 097 440 \$	765 500 \$	65 466 967 \$	57 043 785 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État des résultats
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	2020	2019
Produits	45 552 306 \$	41 748 412 \$
Charges d'exploitation		
Opérations	35 445 685	35 298 468
Générales et d'administration	3 388 802	3 468 808
Communication générale	99 648	203 266
	38 934 135	38 970 542
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	6 618 171	2 777 870
Autres produits		
Revenus de placements	808 097	1 162 903
Revenus d'intérêts	602 754	697 712
Gains non réalisés sur les placements	390 934	799 325
Gain sur la vente de titres négociables	2 226	4 658
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	1 000	-
	1 805 011	2 664 598
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	8 423 182 \$	5 442 468 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	2020	2019
Trésorerie provenant de (utilisée pour) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	8 423 182 \$	5 442 468 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Ajustement de la valeur marchande de la réserve	(390 934)	(799 325)
Amortissement	484 922	575 285
Prêts graciés	56 880	56 021
Gain sur la vente de titres négociables	(2 226)	(4 658)
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(1 000)	-
	8 570 824	5 269 791
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(560 391)	231 574
Frais payés d'avance et dépôts	(26 154)	(1 678 145)
Comptes fournisseurs et charges à payer	874 598	(1 836 108)
Sommes à payer relatives à la réduction des frais en l'Ontario	1 616 224	-
	10 475 101	1 987 112
Activités d'investissement		
Achat de dépôts à terme	(11 373 781)	(293 210)
Transfert à la réserve	(808 097)	(1 162 573)
Acquisition d'immobilisations corporelles – nette	(215 760)	(172 854)
	(12 397 638)	(1 628 637)
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 922 537)	358 475
Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début de l'exercice	17 145 675	16 787 200
Trésorerie et équivalents de trésorerie – à la fin de l'exercice	15 223 138 \$	17 145 675 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent:		
Encaisse	2 318 718 \$	1 686 702 \$
Compte épargne	10 522 696	15 458 973
Encaisse affectée	2 381 724	-
	15 223 138 \$	17 145 675 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

1. Constitution de l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada

Le 7 mai 2001, l'Association des producteurs responsables (Product Care Association) (l'« Association ») a été incorporée selon la Loi sur les corporations canadiennes. La nouvelle entité était le résultat de la fusion de « PPC Paint and Product Care Association » avec l'Association des producteurs responsables. Le 7 janvier 2015, la société a demandé une prorogation en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a changé son nom pour l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada. L'Association est un organisme sans but lucratif et à ce titre, elle n'est pas sujette aux impôts sur le revenu.

L'Association a pour objet le développement, l'implantation et l'opération de programmes de gestion au Canada ou ailleurs. Les programmes de gestion de produits sont financés par l'industrie et gèrent des programmes qui fournissent un système de collecte aux consommateurs pour des produits dont ils ne veulent plus. Le programme prend alors la responsabilité du recyclage et l'élimination appropriée des déchets. Les produits acceptés par les programmes gérés par l'Association comprennent la peinture, les pesticides, les liquides inflammables et autres produits ménagers dangereux, les produits d'éclairages et les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. L'association gère des programmes pour une partie ou tous ces produits en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables sont les suivantes :

(a) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur et ultérieurement évalue tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et dans d'autres titres négociables qui sont évalués à leur juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des dépôts à terme, débiteurs et des prêts subventions.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer ainsi que les sommes à payer relatives à la réduction des frais en Ontario.

Les actifs financiers de l'Association évalués à la juste valeur se composent de la réserve qui inclut divers placements dans des fonds communs.

(ii) Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé à l'état des résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement de compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée à l'état des résultats.

(iii) Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transaction à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Association ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Association les amortit selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux qui permettent d'amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Les taux d'amortissement annuel sont les suivants :

Bâtiment	25 ans
Équipement de bureau	2 ans
Équipement d'entrepôt	2, 3 et 5 ans
Améliorations locatives	5 ans

(d) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'Association amortit ses actifs incorporels à durée de vie limitée selon la méthode linéaire de sorte qu'ils soient amortis sur leur durée de vie utile. Le taux d'amortissement annuel est le suivant :

Progiciel de gestion intégrée (ERP)	5 ans
-------------------------------------	-------

Les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

(e) Dépréciation d'actifs à long terme

L'Association soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus aux services fournis par l'Association sa valeur comptable est dévaluée à sa valeur résiduelle. La direction a déterminé qu'aucune dévaluation n'était nécessaire au cours de l'exercice.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(f) Constatation des produits

Les produits relatifs aux frais de récupération sont reçus des membres enregistrés dans les provinces qui participent aux programmes de l'Association. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux frais de récupération sont reconnus au fur et à mesure que chacun des membres agents les déclarent et les remettent tels qu'il est exigé dans l'accord entre l'Association et ses membres et qui correspond à la fin du mois suivant la période de déclaration au cours de laquelle les matériaux visés par le programme ont été vendus par les membres.

Les membres sont tenus de remettre les frais de gestion environnementale (FGE) pour tous les produits vendus à compter de la date de démarrage du programme ou de la date à laquelle le membre a entrepris la vente de produits visés. Si, pour une quelconque raison, un membre omet de déclarer et de verser les FGE associés aux produits vendus, l'Association comptabilisera ces frais comme revenus lorsque ces montants pourront être déterminés par l'Association.

Les produits de placements incluent des produits d'intérêts et des gains et pertes réalisés et non réalisés. Les gains et pertes non réalisés sont présentés à l'état des résultats. Les produits de placements non affectés sont constatés comme produits lorsqu'ils sont gagnés.

(g) Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés à la date du bilan et sur les montants des produits et charges ainsi que la divulgation des éventualités à la date de l'état de la situation financière. Les soldes et les divulgations sujettes à des estimations importantes inclus dans les états financiers comprennent l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, les charges à payer, les revenus constatés pour les frais de récupération à recevoir et les engagements pour des produits en mains non traités. La direction est d'avis que les estimations utilisées dans la préparation des états financiers sont prudentes et raisonnables; par contre, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(h) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires de l'Association libellés en devises sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date où les actifs ont été acquis et les passifs encourus. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats.

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

3. Encaisse affectée

L'encaisse affectée se compose des montants suivants :

	<u>2020</u>	2019
Campagne de réduction des frais en Ontario (note 12)	1 616 224 \$	-
Réserve de réduction des frais en Ontario (note 10 (b))	765 500	-
	<u>2 381 724 \$</u>	<u>-</u>

4. Prêts subventions

Au cours de l'exercice, l'Association a avancé des fonds sous la forme de prêts subvention à diverses organisations pour le développement d'installations de collecte pour des programmes spécifiques (note 11 (b)). Si le site de collecte commence ses opérations et respecte les différents critères inclus à l'entente relative à l'installation de collecte, l'Association fera grâce des avances de fonds et des intérêts qui s'y rattachent au rythme de 10 % ou 30 % du montant original des avances à chaque anniversaire du commencement des d'opérations de l'installation de collecte. Si le développement de l'installation n'est pas complété, les sommes avancées seront remboursables à l'Association majorées d'un intérêt annuel de 8 %.

	<u>2020</u>	2019
Solde au début de l'exercice	395 765 \$	451 786 \$
Prêts graciés au cours de l'exercice	(56 880)	(56 021)
Solde - à la fin de l'exercice	<u>338 885 \$</u>	<u>395 765 \$</u>

5. Dépôts à terme

(a) Court terme

Au 31 décembre 2020, l'Association détenait un dépôt à terme de 11 000 000 \$ (2019 - néant) avec une date d'échéance au 10 août 2021 et portant intérêt au taux annuel de 0,92 %, classé à l'actif à court terme.

(b) Long terme

Au 31 décembre 2020, l'Association détenait des dépôts à terme totalisant 14 919 661 \$ (14 545 880 \$ en 2019) échéant entre le 18 juillet 2021 et le 28 novembre 2021 et portant intérêt à des taux annuels variant de 0,90 % à 2,65 %, classés à l'actif à long terme.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

6. Réserve

Le fonds de réserve a été établi pour (1) répondre aux risques de responsabilité liés à des dommages à l'environnement et aux risques de responsabilité des dirigeants et administrateurs jusqu'à des niveaux préétablis conjointement avec le programme global d'assurance et (2) pour financer de temps à autre les opérations courantes et les divers projets de l'Association. Le montant établi est une affectation interne et les dépenses de la réserve sont à la discrétion du conseil d'administration. Les transferts du fonds de réserve résultent de résolutions acceptées par le conseil d'administration. Au cours de l'exercice, les transferts au fonds de réserve se sont limités aux revenus gagnés sur les placements inclus dans ce fonds.

Les actifs dans le fonds de réserve se composent d'encaisse et de placements à revenu fixe et des titres de participation et sont gérés de façon indépendante. Tous les produits gagnés sur ces placements sont initialement constatés au fonds non affecté et sont subséquentment transférés au fonds de réserve. Au cours de l'exercice, un montant de 1 201 257 \$ a été transféré du fonds non affecté au fonds de réserve, celui-ci se constituait d'un gain non réalisé de 390 934 \$ au 31 décembre 2020 et des produits de placements réalisés et d'un gain de 810 323 \$. Au cours de l'exercice précédent, un montant de 1 966 556 \$ a été transféré du fonds de réserve au fonds non affecté, constituant une perte non réalisée de 799 325 \$ au 31 décembre 2019 et des produits de placements réalisés et d'une perte de 1 167 561 \$.

7. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Net	2019 Net
Terrain	3 403 983 \$	-	3 403 983 \$	3 403 983 \$
Bâtiment	5 900 290	936 123	4 964 167	5 200 179
Équipement	2 416 752	2 065 892	350 860	327 923
Équipements de bureau	5 551	5 551	-	1 388
Améliorations locatives	17 547	17 547	-	478
	11 744 123 \$	3 025 113 \$	8 719 010 \$	8 933 951 \$

La propriété légale de l'immeuble réside dans une corporation fiduciaire. L'Association a le droit de propriété de l'immeuble à titre de bénéficiaire.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 431 701 \$ (425 259 \$ en 2019) d'amortissement.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

8. Actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Net	2019 Net
Progiciel de gestion intégrée (ERP)	754 986 \$	744 738 \$	10 248 \$	63 469 \$
Programme Québec RecycFluo	50 000	-	50 000	50 000
	804 896 \$	744 738 \$	60 248 \$	113 469 \$

Au cours de l'exercice 2012, l'Association a acquis certains actifs incorporels pour 50 000 \$ ayant trait au début du Programme RecycFluo Québec. Les actifs incorporels acquis incluent la marque déposée du Programme et la liste des membres du Programme établie par le précédent gestionnaire du Programme. La direction est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déprécier ces actifs pour l'exercice 2020.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 53 221 \$ (150 026 \$ en 2019) d'amortissement.

9. Comptes créditeurs et charges à payer

	2020	2019
Comptes créditeurs et charges à payer	5 572 835 \$	4 827 595 \$
Remises gouvernementales	310 666	181 308
	5 883 501 \$	5 008 903 \$

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

10. Éventualités

- a) À compter de l'exercice 2020, conformément au Règlement relatif au recyclage et à la valorisation des produits par les entreprises tel que modifié le 4 novembre 2019, l'Association est tenue de calculer et de comptabiliser certaines pénalités si les objectifs de collecte de produits définis par le Règlement ne sont pas atteints. Les charges d'exploitation comprennent des pénalités estimées à 402 091 \$ (2019 - recouvrement de 1 927 662 \$), du fait que le programme n'a pas atteint certains objectifs de collecte de produits au cours de l'exercice. Ces pénalités sont payables au Fonds vert du Québec cinq ans après l'année où elles sont encourues et peuvent être compensées au cours des cinq années suivantes si le programme dépasse les objectifs de collecte.
- b) Conformément à l'addenda de transfert de fonds excédentaires (note 12), l'Association a établi un fonds de réserve affecté de 765 500 \$ à même les actifs existants de l'Association, excluant les fonds excédentaires reçus dans le cadre de la campagne de réduction des frais. Le fonds de réserve restreint a été affecté aux catégories de produits de programmes suivants :

Peinture et revêtements	673 700 \$
Pesticides	15 000
Solvants	61 700
Engrais	15 100
	<u>765 500 \$</u>

Le but du fonds de réserve affecté est de couvrir certaines dépenses qui pourraient être facturées par Stewardship Ontario si la transition du programme MHSW vers la responsabilité individuelle des producteurs devait se faire à une date ultérieure au 30 juin 2021. Dans le cas où le financement du fonds de réserve affecté est insuffisant pour couvrir les dépenses pendant le retard de transition, l'Association est tenue de financer toute dépense excédant le fonds de réserve affecté à même ses propres actifs. À la date du rapport des auditeurs indépendants, il n'est pas possible de déterminer s'il y aura un retard dans la transition du programme MHSW et si l'Association devra financer des dépenses à la hauteur ou en excédent du montant de la réserve affectée.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

11. Engagements

- (a) L'Association a un bail pour l'immeuble de bureaux de Vancouver qui vient à échéance le 31 janvier 2021.

L'Association a un bail pour les bureaux du Québec qui vient à échéance le 31 mai 2021.

L'Association a un bail pour les bureaux de l'Ontario qui vient à échéance le 29 février 2024.

Les versements annuels pour les locaux occupés par l'Association et pour d'autres contrats de location-exploitation sont les suivants :

2021	89 644 \$
2022	53 360
2023	53 360
2024	8 893
	<hr/>
	205 257 \$

- (b) Ces dernières années, le conseil d'administration de l'Association a approuvé la mise à disposition de fonds pouvant atteindre 2 235 000 \$ afin d'être utilisés pour le développement d'installations de collecte pour certains programmes. Ces fonds seront distribués à la discrétion de l'Association aux organismes s'étant qualifiés dans le cadre d'un processus de mise en candidatures. Au 31 décembre 2020, des prêts totalisant 563 332 \$ ont été déboursés à partir de la réserve de fonds disponibles (note 4), et 224 447 \$ ont été graciés. Le conseil d'administration de l'Association a adopté au cours de l'exercice une résolution permettant de dégager des fonds supplémentaires, jusqu'à concurrence de 100 000 \$, pour le financement d'installations de collecte pour les communautés éloignées et autochtones de la Colombie-Britannique.
- (c) De plus, à la fin de l'exercice, l'Association a en main des produits non traités dont les coûts estimatifs pour la transformation, le transport et le recyclage seront de 1 406 710 \$ (760 538 \$ en 2019) en 2021.
- (d) Au cours de l'exercice, l'association a signé une offre d'achat pour un terrain en copropriété, terrain qui sera utilisé comme futur espace de bureaux, pour un montant de 5 655 091 \$. Ce lot est en cours de construction et la date d'achèvement est prévue pour avril 2021. Les dépôts versés au 31 décembre 2020 s'élèvent à 1 696 527 \$ et ont été enregistrés comme frais payés d'avance. Le solde du prix d'achat, 3 958 564 \$, est exigible à la date d'achèvement sous réserve des termes et conditions de l'offre d'achat.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

12. Campagne de réduction des frais en Ontario

Le 24 juin 2020, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« l'Office ») a approuvé l'addenda sur le transfert des fonds excédentaires qui, entre autres, prévoyait le transfert des fonds excédentaires provenant de l'ancien programme de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux ("MHSW") aux intendants ou aux membres du programme. Le 8 juillet 2020, l'Association a conclu un accord avec Stewardship Ontario ("SO") pour distribuer les fonds excédentaires du programme MHSW aux membres du programme Ontario PaintRecycle et du programme Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers (les « programmes »). En vertu de l'entente, l'Association a reçu des fonds excédentaires totalisant 16 366 500 \$, dont 14 586 000 \$ devant être distribués aux membres du programme Ontario PaintRecycle et 1 780 500 \$ devant être distribués aux membres du programme Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers avant le 30 juin 2021. En vertu de l'entente, les membres admissibles des programmes ont le droit de recevoir une réduction des frais de gestion environnemental (" FGE ") à partir des fonds excédentaires qui auraient autrement été payables par les membres lorsqu'ils déclarent des FGE, conformément au barème de réduction des frais établi et convenu par l'Association et SO. Au 31 décembre 2020, 801 158 \$ de fonds excédentaires mis à la disposition du programme Ontario PaintRecycle et 815 066 \$ liés au programme Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers, pour un total de 1 616 224 \$, restent à appliquer aux futures réductions des cotisations des membres en 2021. Les montants restants au 31 décembre 2020 sont déterminés sur la base des FGE déclarés par les membres au 30 novembre 2020, conformément à la politique de constatation des revenus de l'Association (Note 2 (f)).

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

13. Instruments financiers

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date de la situation financière, soit au 31 décembre 2020.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Association sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux débiteurs et aux prêts subventions. La trésorerie est détenue dans des institutions financières importantes. Les concentrations du risque de crédit ayant trait aux débiteurs sont limitées étant donné le nombre élevé de clients. Les concentrations du risque de crédit au niveau des prêts subventions sont limitées dans la mesure où une installation de collecte qui a reçu un prêt subvention ne devienne pas opérationnelle et que le prêt devienne remboursable à l'Association (note 4). L'Association a des processus d'évaluation et de contrôle en place et radie les comptes lorsqu'elle détermine qu'il est impossible de les percevoir. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association n'est pas exposée à ce risque étant donné le niveau élevé de son fonds de roulement. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque du marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

13. Instruments financiers (suite)

(d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Dans la réserve (note 6), l'Association détient des placements libellés en dollars US. À ce titre, ces placements sont exposés aux fluctuations des devises.

Certains actifs et passifs libellés en devises étrangères sont exposés au risque de fluctuation des taux de change. Au 31 décembre 2020, l'encaisse et des débiteurs de 531 115 \$ US et 100 580\$ US (344 593 \$ US et 47 881 \$ US en 2019) respectivement ont été convertis en dollars canadiens et des comptes fournisseurs et charges à payer de 20 035 \$ US (10 698 \$ US en 2019) ont été convertis en dollars Canadiens. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(f) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est exposée au risque de prix autre en regard de ses placements inclus dans sa réserve. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

14. Organisation contrôlée

L'Association contrôle PCA Product Stewardship Inc. (PCA PSI) puisqu'elle est son seul membre et a le droit de nommer la majorité de ses membres du conseil d'administration. L'association et PCA PSI ont certains membres de leur conseil d'administration en Commun.

PCA PSI a été créée pour développer et gérer des programmes aux États-Unis qui permettent aux membres de facilement satisfaire la réglementation des états quant au traitement en fin de vie utile d'une variété de produits fabriqués et vendus dans l'industrie. PCA PSI gère actuellement le programme State LightRecycle de l'état de Washington.

PCA PSI n'a pas été consolidé dans les états financiers de l'Association. Les états financiers de PCA PSI sont préparés en conformité avec le FASB ASC 958, entités sans but lucratif des normes comptables des États-Unis. Le sommaire de l'information financière au 31 décembre 2020 a été tiré des états financiers audités tels qu'ils ont été préparés par la direction et sont convertis en dollars canadiens en utilisant la méthode du taux courant.

PCA PSI

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
		(Non audité)
Situation financière		
Actif total	1 976 432 \$	1 649 413 \$
Passif total	79 347	203 322
Avoir net	1 897 085	1 446 091
	1 976 432 \$	1 649 413 \$
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultats		(Non audité)
Revenus totaux	1 758 482 \$	2 044 755 \$
Total des charges	1 253 263	1 583 974
Excédent des revenus	505 219 \$	460 781 \$
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Flux de trésorerie		(Non audité)
Trésorerie provenant des activités de fonctionnement et augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	320 907 \$	446 699 \$
Trésorerie utilisée par les activités d'investissement	-	-

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

15. Transaction avec des parties liées

L'Association est liée avec à PCA PSI (note 14). Vous trouverez ci-dessous un sommaire des transactions et soldes entre parties liées.

Un montant de 9 953 \$ à recevoir de PCA PSI (12 422 \$ en 2019) est inclus dans les débiteurs. Ces montants ne sont pas garantis, il ne porte pas intérêts et seront encaissés au cours de l'exercice 2021.

L'Association a facturé un montant de 110 622 \$ (107 155 \$ en 2019) à PCA PSI pour des frais d'administration.

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

16. Impacts de la Covid-19

En mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a classifié l'épidémie de la COVID-19 comme une urgence de santé publique. Cette pandémie a engendré une incertitude économique accrue qui a conduit à la volatilité des marchés internationaux et a perturbé les opérations commerciales dans le monde entier. La principale source de revenus de l'Association repose sur les frais de gestion environnementale perçus par les membres lors de la vente de produits des programmes approuvés, ces revenus sont tributaires des activités commerciales courantes des membres. De plus, les dépenses de fonctionnement de l'Association sont largement compromises par les coûts de collecte, de transport et de traitement des produits des programmes, ces derniers étant retournés à l'Association pour être recyclés et éliminés de manière responsable. Au cours de l'exercice, l'Association a continué de percevoir les revenus provenant des frais de gestion environnemental facturés à ses membres. L'Association a connu des perturbations dans ses activités de collecte et de traitement dans certaines provinces à divers moments au cours de l'exercice en raison des restrictions régionales liées à la COVID-19. A la date du rapport des auditeurs indépendants, l'Association n'a pas été en mesure de déterminer l'impact de la pandémie sur ses revenus, ses dépenses et ses opérations futures.